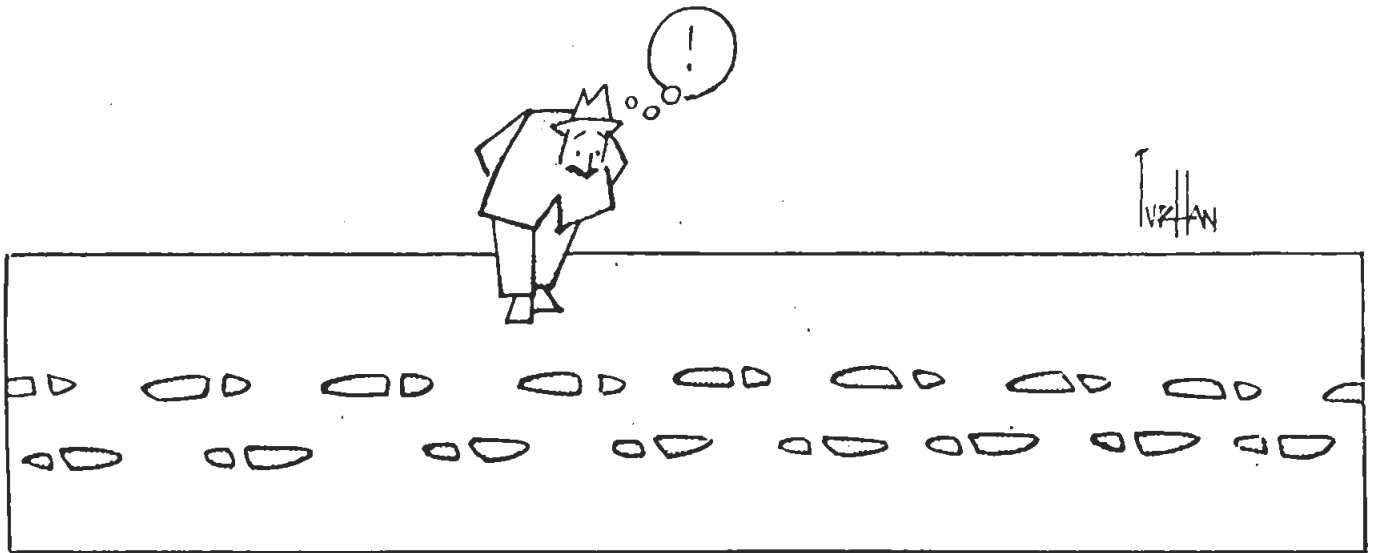




79

7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER 13/2 - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664



DES "PACHA'S" AUX COMMANDES DE PARTIS

"Prenez un général quatre étoiles (en retraite), un professeur de physique théorique, timide et effacé, un vieux bureaucrate et une liste assez longue pour remplir de noms d'hommes politiques peu connus et des politiciens probables pour remplir l'annuaire du téléphone d'une petite ville, et vous aurez donc quelque chose comme la scène politique ressuscitante de Turquie." (*The Guardian*, le 9 Mai 1983)

Du 16 mai, date du commencement de la période d'enregistrement des partis politiques, jusqu'à fin mai, quatre nouveaux partis ont été officiellement formés en Turquie en parfaite harmonie avec la description du journal britannique citée ci-dessus.

La fondation du premier nouveau parti de Turquie a été annoncée le 16 mai par un groupe d'officiers en retraite, d'anciens bureaucrates et membres de gouvernement, d'avocats et d'hommes d'affaires. Le président du nouveau parti, Turgut Sunalp, est un général en retraite et son dernier poste officiel a été l'Ambassade turque au Canada: Il n'y a aucun doute sur sa proche amitié avec le chef de la junte, Evren.

Le Général Evren, "Président de la République" pour sept ans sous la nouvelle constitution, a le pouvoir de nommer le gouvernement après les élections législatives qui auraient lieu le 6 novembre 1983. Mais une telle désignation qui serait effectuée sans la confiance d'un parlement élu, abîmera l'image du "système parlementaire" aux yeux de l'opinion publique internationale.

Le Général Evren, en considérant ce fait, avait déclaré plusieurs fois que le nouveau système parlementaire ne pourrait fonctionner efficacement qu'avec l'existence d'un parti fort, de majorité, qui examinerait les lignes principales de sa politique en coopérant avec le "Président de la République". Le chef de la junte a souhaité que cela soit un parti de "centre" mené par son ex-général Sunalp. Il a été le premier à faire enregistrer son parti, le Parti de la Démocratie Nationaliste (MDP), au Ministère de l'Intérieur, après une réunion avec Evren, au sujet de laquelle on a fait pas mal de publicités.

Mais, même avant que la fondation de ce parti ait été officiellement annoncée, les développements qui se déroulaient d'une façon officieuse, ont poussé le "Président de la République" à exprimer son mécontentement dans des termes violents. Les cliques des anciens leaders et les membres des anciens partis s'étaient mis à discuter, en arrière plan, les tactiques pour déterminer les nouveaux partis auxquels ils devraient mettre leurs poids.

The Times du 21 mai disait: "Si les anciens partis et leurs dirigeants étaient autant discrédités par le peuple que par le biais des rhétoriques implicites du régime, de tels incidents auraient peu de signification. Pourquoi donc le Président a-t-il été aussi insensé en annonçant que les élections seraient ajournées si de tels événements se poursuivaient? Probablement, parcequ'il sait ou bien il soupçonne que les anciens hommes politiques ont toujours assez d'influence pour que les votes se balancent d'un côté à un autre et ceci malgré le souhait du général."

MALGRE EVREN

En fait, malgré la propagande bien organisée en faveur du parti de Sunalp, c'est le *Parti de la Grande Turquie* (ÉTP) qui a été accueillie avec un grand enthousiasme par les rangs du Parti de Justice dissous.

Bien que le Parti de la Justice n'ait pas été nommé pendant l'enregistrement du ÉTP, "la Grande Turquie" est une expression connue de Demirel et personne ne peut avoir aucun doute sur ce qu'il a en tête au sujet de ce parti.

Le président du nouveau parti, le général en retraite Ali Fethi Esener a été l'élu de Demirel au commandement de l'Etat Major en 1977 contre la nomination du général Evren. Le Général Esener a apparemment fait la sourde oreille aux prières de ses anciens compagnons d'armes pour qu'il apporte son soutien au MDP, dirigé par l'ex-général Sunalp. A côté du général Esener se trouve Hüsamettin Cindoruk, un avocat qui a été autrefois le président de l'organisation locale du Parti de la Justice à Istanbul. Parmi les fondateurs du ÉTP se trouvent aussi certains visages moins populaires. L'un d'eux est l'ex-colonel Eski Tug, un ex-procureur militaire qui avait fait son apparition sur les manchettes de journaux en 1971 quand il avait condamné des certaines d'intellectuels progressistes à de lourdes peines de prison.

Mais, à côté des efforts des fondateurs du parti, le véritable soutien arriva plus tard avec l'adhésion en masse, d'anciens députés du Parti de la Justice. Il y avait un air de jubilation à peine dissimulé dans les locaux de la direction du parti à Ankara. Après trois ans de régime militaire, le Parti de la Justice qui avait eu la majorité au parlement presque sans interruption durant les vingt dernières années, a maintenant senti qu'il était temps de montrer sa force auprès du peuple.

Comparé au ÉTP, les autres partis qui se lancent dans la course semblent tirer la patte. L'un d'entre eux, le *Parti de la Mère-Patrie* (Ana-P), dirigé par l'ex-vice premier Ministre Turgut Ozal, qui est l'auteur et l'exécutif des fameuses décisions économiques draconiennes du "24 Janvier", est constitué par un groupe de jeunes économistes, ingénieurs, hommes d'affaires et de plusieurs banquiers importants.

En fait, ces trois partis politiques de droite possèdent les mêmes opinions idéologiques, politiques et économiques. Le quotidien de droite, *Tercüman*, a commenté la situation le 28 mai, en déclarant que les trois partis s'adressaient au même public, et défendaient les mêmes thèses de nationalisme, de marché libre, et déclarent être déterminés à lutter contre le communisme, en conformité totale avec l'esprit et la forme de la nouvelle constitution de la junte.

Les différences sont au niveau du choix des cadres dirigeants. On admet en général que pour l'instant sans soutien tacite de Demirel, le *Parti de la Démocratie Nationaliste* du Général Sunalp, n'a qu'une petite chance de gagner un support populaire. Ainsi, la décision de Demirel (notable mais officiellement interdite) de supporter le rival, le *Parti de la Grande Turquie*, peut donner *coup de grâce* au schéma du général Evren. En effet, l'intention de ce dernier, d'imposer un système de partis préconçues, est susceptible d'engendrer une fragmentation encore plus large que celle à laquelle on aurait pu s'attendre.

DESORDRE AU CENTRE GAUCHE

Quant à la gauche, il est évidemment hors de question de former un parti socialiste basé sur la classe ouvrière sous cette nouvelle constitution et avec cette nouvelle loi sur les partis.

Malgré tout, les masses populaires qui votaient pour le parti républicain du Peuple dissous, et les autres formations socialistes légales, mais également dissoutes, cherchent un nouveau parti politique, à travers lequel, ils pourraient manifester leur mécontentement de l'actuel régime, et exprimer leurs revendications urgentes.

Mais à l'ouverture de la période d'enregistrement des nouveaux partis, les rangs du parti Républicain du Peuple d'Ecevit, se sont trouvés dans un désordre total. Contrairement à la position déterminée de Demirel, Ecevit a montré une fois de plus sa faiblesse.

Au lieu d'orienter les cadres de son ancien parti vers une cible unique, Ecevit a préféré se faire le propagandiste du nouveau "projet de démocratie" américain. S'adressant au Congrès de l'International Socialiste qui s'est tenue le 9.4.83 au Portugal, Ecevit a critiqué les sociaux-démocrates européens pour avoir effectué une campagne internationale contre le régime militaire, en déclarant qu'une telle campagne "peut créer une réaction dans la population, et que cette réaction pourrait en revanche être exploitée par les régimes autoritaires et totalitaires en dressant la démocratie contre le nationalisme, et la liberté contre l'indépendance."

Au lieu de ce genre de campagne, il a suggéré qu'une telle campagne doit être consacrée à la propagation des mérites de la démocratie, et a lancé la proposition suivante, "le secrétaire d'Etat américain George Schultz a exprimé sa détermination à déclencher et à poursuivre un 'projet pour la démocratie', à soutenir et à diffuser le développement de la démocratie dans le monde, principalement par un programme d'éducation et d'enseignement (...). Le très recommandable 'projet pour la démocratie' des Etats-Unis, doit être soutenu et enrichi par des apports actifs et des initiatives des pays et organisations démocratiques en dehors des USA. Je pense que l'International Socialiste pourra jouer un rôle inestimable pour mener et coordonner ce projet."

D'après les rapports de presse, le projet américain prévoit une aide annuelle de \$ 65 millions pour la formation des dirigeants syndicaux, politiques, académiques et financiers des pays sous-développés, comme la Turquie.

Ces efforts d'Ecevit ont pleinement satisfait les USA et l'ambassadeur des Etats-Unis Strausz-Mape a rendu visite, le 13 mai, à l'ancien leader social démocrate turc, toutefois, ceci a fortement déçu les masses populaires qui s'attendaient à une direction ferme et décidée.

Depuis qu'Ecevit a ainsi perdu son prestige et a été incapable de montrer une issue, les cadres de l'ancien CDP ont pris des initiatives différentes pour créer un parti de centre-gauche.

Profitant de ce désarroi, Necdet Calp, ancien haut fonctionnaire qui a été au service du régime actuel jusqu'à ces derniers jours, a fondé un parti fantôme de "centre-gauche", le *Parti Populiste* (HP). Mais la presse considère ce parti comme un "bébé éprouvette" qui n'est pas voué à une longue carrière.

Les chances de Calp de devenir l'héritier du mouvement, se sont totalement dissipées quand il est apparu clairement à la fin mai, que le centre-gauche se regrouperait malgré toutes ses divisions, autour du professeur Erdal İnönü, fils d'Ismet İnönü, compagnon d'armes de Kemal Atatürk et second président de la République.

Des informations plus détaillées sur les efforts de fondation d'un parti de centre-gauche et de la situation générale de la gauche en Turquie, seront données dans notre prochain Bulletin.

LA NOUVELLE LEGISLATION SYNDICALE

La nouvelle législation syndicale a été adoptée par le Conseil National de Sécurité, et est entrée en vigueur. La CNS n'a apporté aucune modification essentielle aux projets de loi dont les textes avaient été auparavant rendus public par le gouvernement. Le Conseil n'a donc pas tenu compte des critiques venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays. En fait, l'on peut même dire que les quelques modifications de forme apportées par le Conseil ont été au contraire de nature à aggraver le caractère anti-démocratique de la nouvelle législation.

La nouvelle loi sur les syndicats et celle sur les conventions collectives, les grèves et les lock-outs prévoient des changements de cap radicaux par rapport à l'ancienne législation syndicale.

LA LOI SUR LES SYNDICATS

D'après l'article premier, les syndicats ne sont plus considérés comme des *organisations professionnels* protégeant les intérêts économiques, sociaux et culturels, mais des organisations protégeant les intérêts économiques et sociaux *dans le cadre des relations de travail*. Cette expression ajoutée au texte, "dans le cadre des relations de travail", précise que les syndicats mèneront leurs activités exclusivement dans ce domaine. Ainsi dès l'article premier, on limite les interlocuteurs des syndicats aux partenaires dans les relations de travail (les travailleurs et les patrons) et l'on supprime ainsi aux syndicats la particularité d'être au sens large des organisations de classes sociales et au sens strict des organisations professionnelles de collègues.

L'article 3/4 de la loi précise "qu'il ne pourra plus être formé de syndicat uniquement à l'échelon du lieu de travail". Dans ce cas, les travailleurs d'une entreprise donnée qui veulent négocier une convention collective avec leur patron, devront soit adhérer à l'un des syndicats présents, soit fonder un nouveau syndicat qui sera organisé à l'échelon national et qui regroupera 10 pc des travailleurs de cette branche.

Les syndicats ne pourront se former qu'au niveau des branches et les branches seront définies par le gouvernement. Ce qui implique que certains syndicats seront soutenus par les gouvernements alors que d'autres pourront être ainsi anéantis, car il suffira alors au gouvernement de supprimer une branche où les syndicats seraient devenus "trop agités".

D'après l'article 5, seuls ceux qui travaillent depuis 3 ans dans ce secteur peuvent fonder un syndicat. Le congrès du nouveau syndicat devra se tenir dans les six mois et pour être éligible aux organes obligatoires, il faut avoir le statut d'ouvrier depuis au moins 10 ans. La réélection à ces postes ne sera plus possible qu'à quatre congrès successifs au maximum.

La loi établit les organes obligatoires comme suit: Comité Exécutif, Comité de Contrôle et Comité de Discipline. Ces Comités d'un nombre de membres à peu près égal sont mis en place séparément et avec des pouvoirs contradictoires. De telle manière qu'entre deux congrès, le CE ne sera plus responsable envers le congrès, mais envers ce Comité de Contrôle. Ainsi par sa nature tripartite la direction syndicale sera dans une confusion et impuissance totale avec décentralisation du pouvoir central.

L'article 28 soumet l'affiliation d'un syndicat à une organisation internationale à l'autorisation exclusive du gouvernement. C'est le système qui était en vigueur avant 1960. Et dans cette période aucun syndicat n'avait reçu cette autorisation.

L'article 30 prévoit que: "L'employeur peut résilier le contrat de travail du délégué syndical à condi-

tion d'en indiquer clairement et nettement la raison". C'est à dire que, contrairement à ce qu'on en dit, la garantie du délégué syndical est rendue nulle, car la voie de recours devant les tribunaux n'est que la discussion d'un fait accompli.

Les articles 37, 38 et 39 apportent une série de restrictions sur les activités des syndicats:

"Les syndicats ne pourront plus avoir des visées politiques, ne pourront être en relation ou collaboration avec les activités des partis politiques, ne peuvent en aucun cas et sur aucun sujet agir de pair, ne peuvent ni soutenir ni être soutenus par un quelconque parti politique, ne peuvent ni recevoir ni donner des aides ou dons à, et de ces partis. Il ne peuvent agir de pair pour des motifs politiques avec les associations, fondations et chambres professionnelles publiques".

Le mandat d'un dirigeant syndical prend automatiquement fin avec son élection à un poste de dirigeant politique ainsi qu'avec sa condamnation d'après les articles 125, 141, 142, 144, 155, 163, 168, 171, 177, 313 ou 499 du Code Penal Turc. (Il s'agit en grande partie de délits d'opinion).

"Les confédérations, syndicats ou sections ne pourront organiser des réunions ou manifestations en dehors de leurs propres sujets et objectifs." Rappelons que ces "objectifs" sont limités à la conclusion de la convention collective...

"Les syndicats ne pourront recevoir d'aide et de dons de la part d'organisations internationales autres que celles dont ils sont membres ou la République de Turquie est membre, sauf en cas de permission gouvernementale".

D'après la loi, la cotisation salariale sera déterminée par le congrès, et ne pourra dépasser le salaire brut de 8 heures.

Par ailleurs les syndicats auront le droit d'aider à la fondation des caisses de mutualité pour le chômage, le mariage ou l'accouchement et des coopératives de membres. Les syndicats pourront aussi investir dans l'industrie.

D'après l'article 47: "L'Etat a pouvoir de contrôle financier et administratif sur les syndicats et confédérations". Les syndicats et les confédérations devront se soumettre, une fois par an, à un contrôle des Ministères du Travail et des Finances. Les syndicats dont les revenus provenant des sources autres que celles qui sont prévues par la loi seront suspendus de 3 à 6 mois. En outre, les élections des délégués au congrès et des dirigeants aux organes obligatoires devraient se dérouler sous surveillance juridique de l'Etat.

Les articles provisoires 2 et 3 de la loi prévoient que: "Tout syndicat n'ayant pas adopté ses statuts et son fonctionnement à ceux prévus par la loi dans le 8 mois sera considéré comme automatiquement dissous".

Ceci vise évidemment en premier lieu la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK) puisque ses activités sont "suspendues" et qu'elle ne pourra pas modifier en temps utile ses statuts et que, par conséquent, elle court le danger d'être considérée comme dissoute par ces articles provisoires.

D'après l'article provisoire 5, les syndicats suspendus dont les dirigeants ont été traduits devant les tribunaux pour délits commis contre la personne de l'Etat, ne reprendront leurs activités qu'au moment où ceux-ci seront acquittés. Ces syndicats ne pourront plus recevoir des cotisations et leurs membres disposeront du droit d'en démissionner. Pour le moment, parmi les syndicats suspendus, seule la DISK et les syndicats affiliés se trouvent dans une telle situation. Quant aux autres contrales suspendues, la Hak-Is (de tendance intégriste) avait été déjà autorisée et la MISK

(de tendance fasciste) peut désormais reprendre ses activités puisque, jusqu'à présent, aucun procès n'a été intenté contre ses dirigeants. Comme l'on peut aisément voir, cet article provisoire vise uniquement la liquidation totale de la DISK.

CONVENTIONS COLLECTIVES ET GREVES

La nouvelle loi apporte toute une série de restrictions sur l'utilisation du droit de grève.

L'article 25 donne une définition de "la grève illégale":

"La grève effectuée sans que ne soient remplies les conditions nécessaires à la grève légale, est une grève illégale. La grève politique, la grève générale, la grève de solidarité, l'occupation de l'entreprise, le ralentissement du travail, la baisse de productivité et les autres actions de résistance sont des grèves illégales.

"On ne peut effectuer de grève allant à l'encontre de l'intégrité indivisible de l'Etat, son Pays et sa Nation, de la Souveraineté Nationale".

D'après la loi, les grèves seront désormais interdites dans les banques, le charbonnage, le pétrole, le gaz, le gaz naturel, la voirie, les pompiers, les transports terrestres, maritimes, aériens et ferroviaires, les transports urbains. Le nombre d'ouvrier concerné est supérieur à 300.000

Par ailleurs, la loi prévoit toute une série de formalités extrêmement compliquée et restrictives à franchir au sujet des procédures de grève et de décision de grève. Le gouvernement aura désormais le droit d'ajourner une grève pendant 60 jours.

La loi prévoit également des peines de prison et

des amendes pour les contrevenants aux restrictions et aux interdictions de grève et de lock-out. Les syndicats pourront se former au niveau des branches, mais les conventions collectives ne pourront être conclues qu'au niveau du lieu de travail ou des entreprises.

Pour effectuer une convention collective, un syndicat doit remplir les conditions suivantes:

- regrouper au moins 10 pc des travailleurs de la branche où il s'organise;
- regrouper plus de la moitié des travailleurs de l'entreprise concernée;
- prouver qu'il remplit bien ces deux conditions et obtenir un mandat de pouvoirs.

L'article 9 prévoit que les travailleurs non-syndiqués pourront bénéficier des conditions d'une convention collective conclue par le syndicat présent à leur entreprise en payant une "cotisation de solidarité" à celui-ci.

Par ailleurs, d'après l'article 11, une convention collective conclue par un syndicat regroupant au moins 10 pc des travailleurs de cette branche, pourra être imposée à toute la branche par le gouvernement, après que celui-ci y ait apporté des "modifications nécessaires". Une fois que le gouvernement aura "modifié" à sa guise une convention collective et l'aura généralisée à toute la branche, il sera impossible d'entamer une nouvelle négociation collective dans cette branche jusqu'au terme de la convention ainsi imposée, soit une durée de deux ans.

De plus, les conventions collectives établies par le Conseil Suprême d'Arbitrage resteront en vigueur jusqu'à leur terme et celui-ci restera en fonction jusqu'aux élections qui devraient avoir lieu en novembre 1983.

TERREUR D'ETAT

CHIFFRES OFFICIELS SUR LA REPRESSION

D'après un rapport publié, le 11 avril, par l'Etat Major de l'armée turque, 203 anciens parlementaires auraient été poursuivis après le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Parmi les ex-députés poursuivis seulement deux seraient du Parti de Justice (AP), 154 du Parti Républicain du Peuple (CHP), 15 du Parti d'Action Nationaliste (MHP), 30 du Parti de Salut National (MSP) est deux indépendants.

Par ailleurs, sous le régime militaire, 80 avocats au total ont été traduits devant les tribunaux; 6 ont été détenus, 15 arrêtés et 59 relâchés.

Les procureurs militaires ont inculpé au total 46 journalistes; un a été détenu, cinq arrêtés et quarante libérés. (Le rapport ne tient pas compte des journalistes détenus ou bien arrêtés pour avoir fait part des périodiques de gauche).

3.067 membres de syndicats dont 2.583 membres de la Confédération des Syndicats Progressistes (DISK) ont été inculpés. 246 syndicalistes, membres de la DISK, ont été arrêtés.

15.685 membres d'associations ont fait l'objet des poursuites judiciaires; 3.754 sont toujours sous les arrêts. D'après le rapport, 596 d'eux seraient de la Töb-Der (Association des Enseignants), 13.536 de diverses associations "séparatistes" de gauche, 1.426 des associations de droite et au total 27, d'autres associations.

Le nombre de membres de Töb-Der qui se trouvent sous arrestation ou sont condamnés est de 236. Ce

chiffre serait 3.199 pour les associations "séparatistes" de gauche et 703 pour les associations de droite.

Depuis la proclamation de la loi martiale, 60.456 dossiers seraient parvenus aux procureurs militaires; 41.207 auraient été traduits devant les tribunaux. Les tribunaux militaires auraient prononcé une condamnation pour 14.290 dossiers et rendu des sentences d'acquiescement pour 10.360 autres.

Depuis l'instauration de la loi martiale, les tribunaux militaires ont condamné: 26.208 personnes à des peines de prison allant jusqu'à cinq ans; 995 à des peines entre 10 et 20 ans; 407 à plus de 20 ans; 108 à la prison à perpétuité et 114 à la peine de mort. Sur 114 peines capitales 23 ont été exécutées jusqu'au 28 février 1983.

Sur 114 condamnés à la peine capitale, 77 seraient de gauche, 32 de droite et un kurde.

Parmi ceux qui ont été condamnés, 15.068 seraient de gauche, 4.763 de droite, et 762 autres "séparatistes".

Selon le même rapport, à présent 7.390 personnes sont recherchées pour "délits d'anarchie et de terreur" et 1.157 autres risquent d'être déchués de la nationalité turque.

CARTE NATIONALE DE SECURITE

Le gouvernement a décidé de remplacer à partir de 1984, les cartes nationales d'identité par les "cartes nationales de sécurité". Sur les nouvelles cartes prendront place aussi bien les empreintes digitales

d'une personne que les informations habituelles sur son identité et une photo. La décision gouvernementale a pour but de rendre les contrôles d'identité plus efficaces. Par ailleurs, les travaux effectués depuis quelque temps pour enregistrer la vie privée de tous les citoyens sur ordinateur, seront achevés en 1984.

REPRESSION SUR LES DETENUS

A Istanbul, 1.116 détenus de la prison militaire de Metris ont été privés, le 9 avril, de leur droit de recevoir des visiteurs, pendant deux semaines, sous prétexte d'infraction à la discipline, par décision du 3e tribunal militaire d'Istanbul.

A Erzurum, le procureur militaire a intenté un procès contre 14 détenus jugées dans le procès de Dev-Yol pour avoir résisté pendant deux jours contre la pratique de torture exercée sur leurs camarades. Le procureur a demandé des peines de prison entre 2 et 7 jours pour elles.

D'autre part, la préfecture de Police a demandé aux directions des prison qu'elles prennent des mesures sévères contre les activités des prisonniers politiques à l'intérieur des prisons. D'après la Préfecture, les prisonniers politiques continuent leurs activités et correspondent entre eux en envoyant des messages en Morse.

LES MEMBRES DU TIP RELACHES

Les 6 derniers détenus parmi les 141 membres du Parti Ouvrier de Turquie (TIP) qui sont jugés devant le 2e tribunal militaire d'Istanbul, ont été libérés à la fin de l'audience du procès qui a eu lieu au 12 avril. Ainsi, il n'est plus resté de détenus dans le procès du TIP. Les membres du Comité Central du TIP qui se trouvaient parmi les accusés avaient déclaré qu'ils n'étaient ni marxistes ni léninistes et exigé leur libération.

CONDAMNATION DE DEUX ANCIENS DEPUTES

L'ex-député de Yozgat (CHP) Zeren, a été condamné, le 16 avril, à 16 mois de prison pour avoir humilié la personne de la justice dans le télégramme qu'il avait envoyé au président de son parti Ecevit, pendant la détention de celui-ci. D'autre part, Serafettin Elçi, ex-ministre a été condamné par la Cour Suprême le 12 avril, à 2 ans et 4 mois de prison pour "corruption".

LE PROCES DE 7 AVOCATS

Le procès de sept avocats du Barreau d'Istanbul; MM. Ali Rıza Dizdar, Ayhan Soysal, Sabri Unlü, Nebi Barlas, Oktay Kök, Mehmet Feyyat et Mme Nesrin Dursun a débuté au tribunal militaire d'Istanbul. Les avocats sont inculpés pour avoir signé un rapport qui avait été publié en RFA.

CONDAMNATIONS

Les tribunaux militaires ont condamné:

2.4: A Istanbul, 3 membres du THKP/C à des peines de prison d'un total de 241 ans; une personne à 18 mois de prison pour avoir insulté Evren;

3.4: A Gölcük, 11 militants de droite à des peines de prison jusqu'à 21 ans;

7.4: A Manisa, 6 militants de droite à des peines de prison entre 5 et 13 ans; à Adana, un militant de gauche à 25 ans et un militant kurde à 5 ans;

8.4: A Ankara, un militant de droite à la prison à perpétuité; un autre à 6 ans;

9.4 A Izmir, 19 membres de l'organisation de la Voie de la Révolution en Turquie à des peines de pri-

son jusqu'à 10 ans; à Ankara 20 membres du TDKP à des peines de prison jusqu'à 17 ans;

21.4: A Gölcük, dans le procès de Dev-Yol, deux personnes à la peine capitale, une personne à perpétuité et 27 autres à des peines de prison jusqu'à 27 ans;

23.4: A Ankara, dans le procès de "Libération", une personne à 6 ans et 8 mois de prison; dans le procès de la "Libération du Peuple", une personne à perpétuité, 7 autres à des peines de prison jusqu'à 16 ans; A Diyarbakır 9 et à Ankara 22 personnes à des peines de prison jusqu'à 20 ans pour le trafic d'armes;

27.4: A Istanbul, 7 membres de Dev-Yol à des peines de prison jusqu'à 10 ans;

28.4: A Erzurum, 5 militants de droite à des peines de prison jusqu'à 8 ans.

29.4: A Adana, 16 membres de Dev-Yol à des peines de prison jusqu'à 10 ans; à Izmir, dans le procès du TKP, 21 accusés à des peines de prison jusqu'à 6 ans; à Istanbul, dans le procès de Dev-Sol, 8 inculpés à des peines de prison jusqu'à 30 ans;

30.4: A Adana, dans le procès du "Groupe d'Urgence", un accusé à perpétuité, 10 autres à des peines de prison entre 4 et 16 ans; à Istanbul, dans le procès de THKP/C, 5 inculpés à 5 ans de prison.

NOUVEAUX PROCES DE SYNDICATS

Au cours du mois d'avril, les procureurs militaires ont intenté de nouveaux procès contre les syndicalistes et les membres des organisations politiques et démocratiques.

Trois nouveaux inculpés ont été rajoutés, avec demandes de peine de mort, au procès de DISK qui se poursuit au tribunal militaire d'Istanbul. MM. Aykut Göker, président de l'Association des Agents Techniques (TÜted); Ahmet Balamir, président de l'Association des Assistants d'Université (Tümas); Fikri Sen, vice-président de l'Association des Techniciens (Tütyed) ont été emmenés à l'audience du procès au 22 avril sous arrestation. Ils sont inculpés pour avoir collaboré avec la DISK. Ainsi, le nombre d'inculpés dans le procès de DISK s'élève à 78, et le nombre de demandes de peine capitale à 68.

D'autre part, les procureurs ont entamé deux nouveaux procès contre 48 dirigeants du Syndicat des Travailleurs de Pétro-chimie (Petkim-Is) et 27 dirigeants du Syndicat des Travailleurs de Gaz, d'Electricité et d'Eau (Tek-Gesi-Is). Les deux syndicats sont affiliés à la DISK et les procureurs ont requis des peines jusqu'à 20 ans pour leurs dirigeants.

Cinq nouveaux inculpés au procès du Syndicat des travailleurs d'Hôtellerie ont été rajoutés, avec des demandes de peines de prisons allant jusqu'à 20 ans.

AUTRES NOUVEAUX PROCES

1.4: A Istanbul, le procureur militaire a intenté un procès contre les 15 membres de "l'Union des Sympathisants Révolutionnaires du THKP/C" et demandé la peine de mort pour 10 inculpés.

2.4: A Istanbul, dans le procès des Avantgardes Révolutionnaires du peuple (HDO) le procureur a requis la peine capitale pour 21 inculpés sur 96. De nouveau à Istanbul, le procureur a intenté un procès contre 33 membres de l'Organisation des jeunes intégristes et demandé des peines de prison allant jusqu'à 10 ans.

3.4: A Ankara, le nombre d'inculpés dans le procès de Dev-Yol s'est élevé à 611 et le nombre de demandes de peines capitales à 188, avec les nouvelles inculpations.

6.4: A Izmir, un procès a débuté contre 72 accusés de gauche avec des demandes de peines de prison entre 5 et 15 ans.

7.4: A Ankara, a débuté le procès des huit enseignants inculpés d'avoir participé aux manifestations pour protester contre les massacres qui s'étaient déroulés à Kahramanmaraş en 1978.

8.4: Un procès a été intenté, à Istanbul, contre 4 militants de droite. Le procureur demande 52 ans pour chacun.

9.4: Le procureur militaire a intenté un procès contre 9 personnes à Istanbul et demandé la peine capitale pour 5 d'entre eux. Ils sont inculpés d'être membres du TDKP.

10.4: A Istanbul, 9 peines capitales ont été demandées dans le procès de 16 militants de droite.

13.4: Une partie du procès du Parti Ouvrier de Kurdistan (PKK) qui compte au total 620 accusés, a débuté avec 162 inculpés à Gaziantep. Les autres groupes d'inculpés seront jugés à Adana, à Mersin et à Antakya.

14.4: A Istanbul, les procureurs militaires ont inculpé 21 militants de droite, et 5 autres personnes sous la charge d'être membres de la TIKB.

23.4: Le procès de 9 membres de l'Union Révolutionnaire du Peuple a débuté à Istanbul.

28.4: A Istanbul, le procureur militaire a inculpé 7 personnes sous la charge d'être membres de THKP/C et demandé la peine capitale pour 6 inculpés.

29.4: A Istanbul, le procès de 177 personnes inculpées d'être membres de la Libération Révolutionnaire a débuté. 4 inculpés risquent la peine de mort.

30.4: Le procès de 23 personnes inculpées d'être membres de l'organisation kurde "Fizgari" a débuté à Istanbul. Le Procureur a demandé des peines de prison allant de 8 à 36 ans.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES EXECUTIONS

Les procureurs militaires ont requis, 42 peines capitales dans les procès mentionnés ci-dessus. Ainsi le nombre total des inculpés pour lesquels la peine de mort a été requise sous le régime militaire a atteint 5.597.

Deux personnes ont été exécutées au cours du mois d'avril et ainsi le nombre de personnes exécutées jusqu'à fin avril atteint les 33. Les condamnés de droit commun, Sener Yigit et Cafer Altintas ont été exécutés par pendaison, respectivement, à Isparta et à Ordu.

Alors que les exécutions continuent en Turquie et le nombre d'accusés pour lesquels la peine capitale est requise, augmente, le Conseil de l'Europe dont la Turquie est toujours membre, a ratifié un protocole qui prévoit l'abolition de la peine de mort.

Le protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur l'abolition de la peine de mort dans les Etats démocratiques de l'Europe a été ouvert le 28 avril 1983 à la signature des 21 pays membres, à l'occasion d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe, à laquelle a participé également le Ministre turc des Affaires étrangères, M. İtler Türkmen. Le protocole additionnel a été signé par les ministres autrichien, belge, danois, français, allemand, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, portugais, espagnol, suédois et suisse.

Parmi les pays européens, la peine de mort n'est toujours en vigueur qu'en Turquie.

ARRESTATIONS

Malgré la terreur d'Etat appliquée depuis trois ans, la résistance contre le régime de dictature se poursuit partout en Turquie. D'après une déclaration officielle faite le 8 avril, à Bakırköy (Istanbul) deux résistants auraient été encerclés par les forces de l'ordre. A la suite d'une fusillade, un des résistants aurait été tué lors de l'affrontement et l'autre, une jeune militante, aurait été arrêtée.

AUTRES ARRESTATIONS EN AVRIL

2.4: A Ankara 13 personnes ont été arrêtées sous prétexte d'être membres de l'organisation kurde Fizgari.

8.4: A Diyarbakır, quatre activistes ont été arrêtés. Ils sont inculpés d'être membres de l'organisation kurde KZSP.

13.4: Les autorités ont annoncé l'arrestation de 16 militants politiques dans les deux premières semaines du mois d'avril à Izmir.

16.4: A Hatay, 32 personnes inculpées d'être membres de Dev-Sol ont été arrêtées.

17.4: Les autorités ont annoncé l'arrestation de 21 militants de diverses organisations de gauche à Izmir et 15 militants de Dev-Yol à Usak.

L'ARRESTATION D'UN PAYSAN

Mehmet Karabacak, un paysan des environs d'Ordu, âgé de 30 ans, a été arrêté le 1er avril, pour s'être promené dans les rues, avec sur la tête une écharpe, qui fait partie du costume traditionnel de la région, et que l'on appelle "lecek". Le procureur a requis une peine de prison de six mois contre ce paysan, pour infraction à la loi sur l'habillement.

LES FASCISTES SONT RELACHES

Lors des derniers mois, alors que la répression et les arrestations contre les progressistes s'intensifient, les dirigeants du parti fasciste MHP et les policiers tortionnaires sont relâchés les uns après les autres.

Lors du procès du Parti d'Action Nationaliste (MHP) et des organisations parallèles, au tribunal militaire no 1 d'Ankara, la cour a décidé à l'audience du 13 avril, la mise en liberté de 8 autres dirigeants et activistes de ce parti qui est le principal responsable et instrument de la terreur fasciste en vigueur en Turquie avant le 12 septembre 1980. Parmi les inculpés relâchés se trouvent deux demandes de peine de mort. Ainsi, dans ce "fameux procès géant" du MHP, il ne reste plus comme inculpés que Alparslan Türkeş, président du parti et 4 autres membres du CE.

Lors de l'audience du 15 avril, le colonel Türkeş a déclaré que les applications et la politique du pouvoir militaire n'étaient pas en contradiction avec le programme et les opinions de leur parti, et a demandé la révocation du juge, qui avait refusé sa demande de mise en liberté.

Par ailleurs, le commissaire Bekir Pullu qui était jugé au tribunal militaire d'Ankara pour avoir torturé le dirigeant de Dev-Yol Nasuh Mitap, a été acquitté.

JOURNALISTE NADI CONDAMNE

Mr Nadir Nadi, rédacteur en chef du quotidien *Cumhuriyet*, a été, lundi 9 mai, condamné à une peine de prison de deux mois et vingt jours par le tribunal militaire d'Istanbul pour avoir écrit, le 23 janvier, un éditorial de nature à "encourager la désobéissance du public envers les lois". Mr Nadi, âgé de 75 ans, n'était pas présent à l'audience, étant hospitalisé à la suite d'une opération d'un ulcère à l'estomac fin avril dernier. Le tribunal militaire a condamné à la même peine Mr Okay Gönensin, responsable de la rédaction. Cependant, la peine de ce dernier a été commuée en une amende de 12.000 livres turques.

LES AUTRES PROCES DE PRESSE

1.4: Teoman Orberk, éditeur responsable du quotidien *Günes*, a été inculpé par le procureur militaire pour avoir violé les interdictions imposées par le CNS.

2.4: Mehmet Ali Kutlu, éditeur responsable du périodique "Sosyalist Gençlik Gazetesi", interdit depuis le coup d'état, a été condamné à 7,5 ans de prison par le tribunal militaire d'Istanbul. Le même jour, Dogan Yurdakul, éditorialiste du quotidien interdit, Aydınlık, a été condamné à 18 mois de prison par le tribunal militaire d'Istanbul pour propagande séparatiste.

7.4: Siar Yalçın, le journaliste-traducteur, ex-procureur de la République, a été inculpé par le tribunal militaire d'Istanbul pour un livre sur la guerre qu'il avait traduit en 1975.

10.4: İlhan Cetin a été condamné à 3 ans de prison par le tribunal militaire pour avoir critiqué le "président de la République".

13.4: Le gouvernement a interdit l'introduction en Turquie de 35 périodiques en turc, publiés à l'étranger.

15.4: Tamer Kayas, éditeur responsable du quotidien Politika, interdit par les autorités militaires, a été condamné à 7,5 ans de prison par le tribunal militaire d'Istanbul, pour avoir fait de la propagande communiste dans son journal.

16.4: Les autorités de la Loi Martiale ont interdit l'introduction, la distribution et la projection des films de Yılmaz Güney, palme d'or du festival de Cannes 82. Le décret annonce que tous les travaux et études de ceux qui ont été radiés de la nationalité turque ne peuvent en aucun cas être introduits en Turquie.

20.4: Le producteur du film "L'Homme Infaillible", Hasan Baykara, ainsi que Tahsin Deniz Kalkavan et Remzi Aydın, réalisateurs du film, ont été inculpés par le procureur militaire pour avoir fait de la propagande communiste dans le film.

25.4: Le livre de cours, "L'Histoire de la Civilisation", a été interdit dans les universités turques par ordre du CNS. L'auteur du livre, le Prof. Server Tanilli qui avait été blessé et paralysé à la suite d'un attentat fasciste en 1978, est actuellement professeur en visite à l'Université de Strasbourg.

26.4: Le journaliste Isık Yurtçu, est jugé au tribunal militaire d'Istanbul, en tant que l'un des responsables du syndicat Basın-Is de la DISK (Syndicat des Imprimeries).

29.4: Le procès des éditorialistes du quotidien interdit Aydınlık, Mehmet Atabek et Aydoğan Büyükoğuzden, a débuté au tribunal militaire d'Ankara.

30.4: Ergun Göze et İlter Aydoğdu du quotidien de droite Tercüman, sont jugés au tribunal militaire d'Istanbul pour avoir outrepassé les interdictions du Commandement de la Loi Martiale.

D'après le Commandement de la Loi Martiale d'Istanbul, 11 personnes ont été condamnées à des peines de prison allant jusqu'à 7 ans, pour propagande communiste par voie de presse, entre le 20 mars et le 20 avril 1983.

L'ARMEE FONDE DES UNIVERSITES

D'après un rapport de presse du 7 mai 1983, le gouvernement a présenté à l'"Assemblée Consultative" un nouveau projet de loi autorisant les Forces Armées à fonder leurs propres universités et leurs propres établissements d'études supérieures.

LIQUIDATION DANS LES UNIVERSITES

2.4: 4 académiciens de l'Université de Hacettepe (Ankara), Adbülkadir Ates, Ugur Celasun, Oruç Arıoğlu et Zeynep Arıoğlu ont démissionné en déclarant qu'ils n'avaient plus la possibilité de continuer leurs travaux académiques dans l'université.

7.4: Le prof. Rauf Nasuhoglu de la faculté des Sciences de l'Université d'Ankara a démissionné pour la même raison.

9.4: Le prof. Kurthan Fisek de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara et le Dr Uenal Nalbantoglu de l'Université Technique du Moyen-Orient, ont été licenciés par les autorités de la loi martiale. Le prof. Suha Arın a démissionné de son poste académique de la Faculté des Communications de Masses de l'Université d'Ankara.

22.4: Zülküf Aydın et Dogan Anakök, deux professeurs de l'Université Technique du Moyen-Orient (Ankara), ont également démissionné de leurs postes pour les mêmes raisons.

Ainsi, le nombre d'enseignants universitaires licenciés par les autorités militaires s'élève à 42; dont 18 des universités d'Ankara, 11 d'Istanbul, 10 d'Izmir et 2 de la Mer Noire et un de Diyarbakır.

Pour protester contre ces pratiques, 36 universitaires ont soit démissionnées de leurs postes soit demandé leur retraite, 29 d'entre eux appartenaient aux universités d'Ankara, 4 d'Istanbul et 3 d'Izmir.

DRAME DES REFUGIES TURCS

En RFA, des réfugiés politiques turcs qui demandent la protection de l'ONU, sont internés dans des camps de regroupement. Pendant 2 ans, il leur est interdit de travailler. Toutefois, ils peuvent être contraints à effectuer toute sorte de besognes pour un salaire horaire de 1,5 DM. Qui plus est, quasiment toutes les demandes d'asile politique sont rejetées. En revanche, les demandes d'extradition transmises par les autorités turques, sont très facilement accordées.

C'est ce que déclarait le 14 avril 1983, lors d'une conférence de presse à Bruxelles, le Comité Européen de Défense des Réfugiés et Immigrés (CEDRI). Selon l'avocat suisse Christian Pillwein, qui faisait partie de ce comité, la R.F.A. met tout en œuvre pour effrayer et décourager ceux qui demandent l'asile politique. Après la proclamation de la loi martiale, environ 70.000 ressortissants de Turquie auraient demandé l'asile politique. Selon le CEDRI, les tribunaux compétents n'en auraient accepté, en l'espace de deux ans, que quelque 450, dont à peine 150 à titre définitif, étant donné que dans 300 autres cas le Ministère de l'Intérieur a interjeté appel. Les autorités ouest-allemandes refusent de reconnaître, contre toute évidence, qu'en Turquie la torture est une pratique courante, y compris parmi les militaires, et que des personnes sont persécutées uniquement en raison de leurs convictions politiques. Par contre, toujours selon le CEDRI, la RFA se montre étonnamment compréhensive quant à l'acceptation des demandes d'extradition.

Trois jours avant cette conférence de presse, 39 autres ressortissants de Turquie ont été expulsés de RFA en avion. 20 d'entre eux avaient vu leur demande d'asile politique refusé. D'après le quotidien Tercüman, dès l'atterrissage de l'avion, 36 d'entre eux ont été immédiatement arrêtés par la police turque et emmenés à l'interrogatoire.

Par ailleurs, d'après le gouvernement turc, 246 citoyens turcs résidents en Europe et au Moyen-Orient ont été réclamés par celui-ci à Interpol depuis le 12 septembre 80 sous prétexte qu'ils avaient "pris la fuite après avoir été mêlé aux actions terroristes".

CHANTEUSE POPULAIRE MENACEE

11 autres personnes sont sommées de rentrer au pays se constituer prisonnier sous peine d'être déchus de leur nationalité turque.

La chanteuse populaire Sahturna et l'ex-président du Dev-Genç (Fédération de la Jeunesse Révolutionnaire), Yusuf Küpeli font partie de ces personnes menacées par le gouvernement turc.

 RELATIONS EXTERIEURES

AU CONSEIL DE L'EUROPE

- Les cinq pays européens, la France, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède qui avaient porté plainte auprès de la Commission des Droits de l'Homme contre la Turquie, ont exprimé leur point de vue, le 15 avril 1983, sur la réponse de celle-ci. La Commission décidera, dans les jours à venir, de commencer ou de ne pas commencer à une enquête sur les accusations.

- Le 27 avril, au cours de la discussion sur la communication des activités du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le député socialiste belge, Mr Dejardin a déposé une motion d'interrogation sur la Turquie et a demandé au président du Comité des Ministres: "Quelle est l'appréciation du Comité à l'égard de la situation en Turquie et du maintien de la loi martiale sur la majeure partie du territoire turc bien que le terrorisme ait heureusement disparu".

Mr Tindemans, président du Comité, a répondu que le Ministre turc des Affaires étrangères allait prononcer, le jour d'après, un discours sur le rétablissement de la démocratie en Turquie et que le dialogue actuel dans le Comité permettait à toutes les délégations d'exposer leur propre point de vue.

Le 28 septembre 1983, Mr Türkmen, ministre turc des affaires étrangères, a prétendu que la nouvelle législation assurerait le "retour à la démocratie" en Turquie et a déclaré que le gouvernement turc n'accepterait aucune "ingérence" de la part du Conseil de l'Europe dans les problèmes intérieurs du pays.

AU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen a vécu le 21 avril 1983, une journée des droits de l'homme. Sa commission politique avait en effet invité quatre organisations non-gouvernementales, chargées de la défense des droits de l'homme, à venir témoigner de leur expérience en la matière.

Dans le document de base rédigé, au nom de la commission politique, le rapporteur Antonio Cariglia a déclaré que "la violation systématique des droits de l'homme en Turquie par le gouvernement militaire, malgré l'adoption, en novembre 1982, d'une nouvelle constitution garantissant les droits fondamentaux de l'homme et bien que la Turquie ait adhéré à la Convention européenne des droits de l'homme; des milliers d'opposants -et notamment de nombreux dirigeants syndicaux- sont actuellement en prison"

Les responsables d'Amnesty International, de Médécins sans frontières, de la Ligue internationale des droits de l'homme, et de l'organisation allemande *Gesellschaft für Menschenrechten* ont apporté leurs témoignages sur les violations des droits de l'homme en Turquie qu'ils ont constatées.

Sur ces témoignages, Mr Cariglia a dit que l'action du Parlement européen devrait se poursuivre tant auprès du Conseil que devant l'opinion publique internationale afin de dénoncer toute évolution contraire au processus de démocratisation annoncée, dans ce pays européen.

 IMMIGRATION

1.4: A Karlsruhe, en RFA, un jeune turc, Enver Kültevin, a été tué par balles de fusil par la police allemande alors qu'il se trouvait avec ses amis allemands dans une voiture volée.

2.4: A Düsseldorf en RFA, M. Ali Ozdemir a été agressé et blessé aux environs de minuit par trois allemands.

3.4: A Stockholm en Suède, des affiches sur lesquelles étaient marqué "Vous pouvez pisser ici; de toute façon ce sont les turcs qui nettoient," ont été collées sur les portes des foyers des familles turques.

4.4: A Copenhague au Danemark, un local turc, "Lokal Istanbul" a été détruit à la suite d'un raid effectué par des inconnus.

9.4: L'Union des Sociétés allemandes d'Assurance a eu recours au Ministère des Finances afin d'obtenir une autorisation prévoyant l'augmentation de 50 pc des primes payées par les étrangers.

13.4: En Autriche, le parti d'"Ausländer Halt" (Halte aux étrangers) a été autorisé à participer aux élections.

14.4: Le Conseil supérieur flamand pour les immigrés, créé l'an dernier à l'initiative de la Communauté flamande en Belgique a tenu une conférence de presse pour faire connaître ses avis sur les problèmes de l'immigration. Le Conseil estime que la nécessaire intégration des étrangers à la communauté où ils vivent postule la sécurité de séjour. Il s'inquiète corrélativement des menaces qui pèsent sur les garanties offertes en la matière par la loi du 15 décembre.

14.4: A Rotterdam, un travailleur turc de 39 ans, S. Demir a été tué chez lui aux environs de minuit à coups de couteau.

16.4: On a rapporté qu'à Bruxelles, un travailleur turc qui avait été victime d'un accident de travail alors qu'il travaillait à la construction du métro, a été licencié et qu'en plus son syndicat est resté jusqu'à présent, indifférent devant cette situation.

18.4: A Cologne, un travailleur turc de 35 ans a été trouvé mort, fusillé dans une voiture.

18.4: A Darmstadt en RFA, un travailleur turc de 52 ans, Mehmet Eülbül est mort de famine, dans la rue. M. Eülbül qui se trouvait depuis 10 ans en RFA était au chômage depuis 3 ans et pendant ce temps-là il n'avait reçu d'aide de personne.

20.4: En octobre dernier, les frères Dirk et Marc Vanderstock avaient tiré plusieurs coups de feu, blessant grièvement dans le dos Veli Karaman, 22 ans, de nationalité turque. Le dernier est resté paralysé des membres inférieurs. La chambre des mises en accusation de Gand a renvoyé devant le tribunal correctionnel, pour tentative de meurtre, les frères Vanderstock. L'enquête a permis d'établir que les deux hommes avaient, par vengeance, choisi une victime au hasard, parce que leur amie avait importunée par un étranger.

20.4: A Handen, une ville au nord de Stockholm, les locaux d'une association turque ont été incendiés par des inconnus. Ces mêmes locaux avaient été plastiqués il y a un an et une croix en bois avait été placée dans le jardin.

22.4: En RFA, l'Association des épouses d'étrangers a accusé le Ministre de l'Intérieur Zimmerman d'appliquer le modèle sud-africain dans le pays.